MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 septembre 2017

ERRATUM

L'an deux mil dix-sept, le 27 septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. -– JOLIVET B. - BOURDON J – LANDUY N. - DEFRESNE X - ZANCZAK P.
Mmes DELABIE ML. – FONTAINE V. - LAMBERT F. - FLORENCHIE MC – GONCALVES M

Absents excusés : WILLOT S. - VANDENBROM C.

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 22h30

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire

Convocation le 15 Septembre 2017.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant voter le compte rendu du 30 juin 2017 aux adjoints et aux conseillers ; celui-ci a été voté à l'unanimité.

Il a été rajouté à l'ordre du Jour :

- **Subvention Conseil Départemental**

I – Etat d'assiette 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré et conformément à l'aménagement forestier autorise l'ONF à l'unanimité pour l'état d'assiette 2018 :

1 / à procéder au martelage de l'intégralité des parcelles suivantes :

- n° : 3c pour une surface totale de 3ha25ca.
- n° : 2 pour une surface totale de 7ha.

2 / à procéder à la mise en vente du bois d'œuvre et autres produits ne pouvant être délivrés à la commune sur ces mêmes parcelles à savoir : parcelle(s) 3c et 2 (Exclus les houppiers qui seront délivrés à la commune).

3/ d'autoriser l'ONF de procéder à la délivrance pour la commune de :

1. la totalité des petits bois ne présentant pas de danger significatif pour l'exploitation par les affouagistes (diamètre 10 à 30-35 cm maximum). Les produits accidentels et chablis de qualité bois de chauffage pourront être martelés en vue d'une exploitation par les affouagistes s'ils ne représentent pas une dangerosité avérée.
2. les houppiers (tête d'arbre) des arbres vendus des parcelles n° : 3a et 2. Ces houppiers ne seront disponibles qu'après la vente du bois d'œuvre et seulement lorsque l'exploitation aura été déchargée (selon procédure du Règlement national d'exploitation forestière ONF).

4 / La commune s'engage à élaborer un règlement d'affouage qu'elle devra remettre à chaque affouagiste avant l'attribution des lots d'affouage.

La liste des affouagistes avec le numéro d'attribution de lot ainsi que le règlement d'affouage devront être remis à l'ONF faute de quoi la coupe ne pourra débutée.

5/ Le conseil municipal décide de désigner M.le Maire FLAMANT Michel pour fixer en concertation avec l'ONF les prix de retrait du ou des lots mis en vente ou laisser le soin à l'ONF de fixer ces prix.

6/ En cas d'invendu le conseil municipal désigne Mr le Maire FLAMANT Michel afin qu'il procède en concertation avec l'ONF à la remise en vente du ou des lots.

II– Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux pour 2017

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est demandée à la commune par Madame WATIN perceptrice de Thourotte.

Le conseil municipal délibère et décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, à hauteur de 410.40 €

III – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE 2 CONCESSIONS CIMETIERE DE MR LAMBERT GEORGES

Madame Lambert ayant enterré son mari, Mr Georges LAMBERT à Lachelle , car elle ne savait pas que son mari avait pris 2 concessions cimetières (169 section B et170 section B) à Mélicocq.
N'ayant pas l'utilité de ce fait, Madame Lambert souhaite être remboursée de ces 2 concessions.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le remboursement des 2 concessions et en contrepartie récupère les concessions.

III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION AC2S

Melle PONCELET Ophélie, Présidente de l'AC2S, association qui prend en charge bénévolement les enfants de la commune le mercredi toute la journée, nous a fait une demande de subvention par courrier en date du 29 juin 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention et attribue pour l'année 2017 une subvention de 170.00€ au même titre que les autres associations mélicocquoises.

IV – COMPARAISON ENTRE LE COÜT D'UN CDD ET D'UN CONTRAT AIDE

Suite aux arrêts annoncés des CAE-CUI en août 2017, Mme FONTAINE fait part à l'ensemble du Conseil le coût éventuellement supporté par la commune des contrats à durée déterminée pour l'emploi de 2 agents d'animation si les CAE/CUI ne sont pas reconduits pour les communes dites rurales.

20H ANNUALISEE

	CAE-CUI	CDD
BRUT	846.16	846.16
CHARGES PATRONNALES	123.20	365.88
FRAIS DE GESTION (6.30%)	61.07	0
AIDES ETAT (75%)	634.62	0
COÛT DE L'AGENT PAR MOIS	395.81	1 212.04
COÛT DE L'AGENT PAR AN	4 749.73	14 544.48
POUR LES 2 ANIMATEURS PAR MOIS	791.62	2 424.08
POUR LES 2 ANIMATEURS PAR AN	9 499.46	29 088.96
DIFFERRENCE DE COÛT PAR AN		***19 589.50***

Actuellement selon les directives, il faut ajouter au coût d'un CAE-CUI une formation professionnalisante de 2 400€. Même avec ce supplément de coût, on peut constater que les contrats aidés apparaissent bien plus intéressant pour une petite commune au niveau budgétaire. A ce jour, nous pouvons prétendre à 154 signatures de contrats aidés dans l'Oise, la commune de Mélicocq profite de ce rebondissement pour essayer d'obtenir un de ces contrats pour éviter un dépassement budgétaire, car nous avons un taux d'encadrement obligatoire à respecter. Il nous faut 4 personnes, actuellement nous en avons 3 dont 2 en CDD ET 1 vacataire. Notre souhait étant de prendre 2 contrats aidés.

V – BILAN DE RENTREE POUR LES SERVICES CANTINE ET PERISCOLAIRE

Pour la rentrée 2017/2018, l'équipe se compose d'Ophélie PONCELET Directrice et d'Amélie GUEGAN Animatrice.
Un nouvel agent vient d'arriver en tant qu'animateur, Mme KLECZEWSKI Virginie. Nous sommes en cours de recrutement pour un agent supplémentaire.
Depuis la rentrée 2017, nous constatons déjà une augmentation dans les effectifs :

	MATIN	MIDI	SOIR
Septembre 2016	13	30	14
Septembre 2017	16	44	24

TARIF DU REPAS CHEZ API :

La société Api a augmenté ses tarifs sur la nouvelle actualisation des prix pour septembre 2017.

De ce fait, les prix sont les suivants : Repas enfants : **2,97 €**
Repas adulte : **3,59 €**

Selon la formule votée en conseil municipal du 12 décembre 2012, à l'unanimité, qui, DECIDE de facturer 1H de périscolaire selon les revenus + le prix du repas du prestataire + un forfait (pain, charges de fonctionnement) de la manière suivante :

TARIF CANTINE 2017/2018								
BAREME N°1 CAF	TAUX D'EFFORT	1 H DE PERISCOLAIRE Revenu mensuel calculé		REPAS	FORFAIT	COUT DU REPAS	TOTAL FACTURE	
		PLANCHER : < ou = 550€	**PLAFOND** : > ou =3 200€				**PLANCHER** : < ou = 550€	**PLAFOND** : > ou =3 200€
1 Enfant	0.32%	0.21 €	1.29 €	2.97 €	1.00 €	**3.97 €**	4.18 €	5.26 €
2 Enfants	0.30%	0.19 €	1.20 €	2.97 €	1.00 €	**3.97 €**	4.16 €	5.17 €
3 Enfants	0.28%	0.18 €	1.12 €	2.97 €	1.00 €	**3.97 €**	4.15 €	5.09 €
4 Enfants et	0.26%	0.17 €	1.05 €	2.97 €	1.00 €	**3.97 €**	4.14 €	5.02 €

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1er septembre 2017.

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'augmenter son tarif forfaitaire d'un euro à un euro cinquante centimes dès le 1er octobre 2017. Voici le nouveau tarif qui s'applique :

TARIF CANTINE 2017/2018 à partir du 1er octobre 2017								
BAREME N°1 CAF	TAUX D'EFFORT	1 H DE PERISCOLAIRE Revenu mensuel calculé		REPAS	FORFAIT	COUT DU REPAS	TOTAL FACTURE	
		PLANCHER : < ou = 550€	**PLAFOND** : > ou =3 200€				**PLANCHER** : < ou = 550€	**PLAFOND** : > ou =3 200€
1 Enfant	0.32%	0.21 €	1.29 €	2.97 €	1.50 €	**4.47 €**	4.68 €	5.76 €
2 Enfants	0.30%	0.19 €	1.20 €	2.97 €	1.50 €	**4.47 €**	4.66 €	5.67 €
3 Enfants	0.28%	0.18 €	1.12 €	2.97 €	1.50 €	**4.47 €**	4.65 €	5.59 €
4 Enfants et	0.26%	0.17 €	1.05 €	2.97 €	1.50 €	**4.47 €**	4.64 €	5.52 €

VI – NOMINATION DES REGISSEURS

Actuellement les régisseurs sont nommés de la manière suivante :

REGIE	REGISSEUR TITULAIRE	REGISSEUR SUPPLEANT
RECETTE Cantine et périscolaire	CECILIA	LUCILE
AVANCE CANTINE ET PERI	LUCILE	CECILIA
TAP ET PERI	PATRICK	LUCILE
Avance administration générale	LUCILE	CECILIA
RECETTE administration générale	LUCILE	CECILIA
RECETTE fêtes et cérémonies	LUCILE	CECILIA

Au vu du départ de Melle ARNOUX, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer les régisseurs de la manière suivante :

REGIE	REGISSEUR TITULAIRE	REGISSEUR SUPPLEANT
RECETTE Cantine et périscolaire	CECILIA	VICTORIA
AVANCE CANTINE ET PERI	**Suppression de cette régie**	
TAP ET PERI	PATRICK	VICTORIA
Avance administration générale	CECILIA	VICTORIA
RECETTE administration générale	CECILIA	VICTORIA
RECETTE fêtes et cérémonies	CECILIA	VICTORIA

VII – RAPPEL DES TARIFS DE LA SALLE MULTIFONCTION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

2016 et 2017 :

	1 JOUR	2 JOURS
HABITANTS	260 €	365 €
EXTERIEURS	420 €	600 €

Tarifs à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

	1 JOUR	2 JOURS
HABITANTS	**270 €**	**370 €**
EXTERIEURS	**425 €**	**610 €**

La salle multifonctions a été remise en état, nous avons fait appel à des sociétés pour la peinture et la menuiserie mais aussi grâce à nos Adjoints et Conseillers qui ont mis « la main à la pâte » que nous remercions.

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE :

- Le spectacle de noël aura lieu le jeudi 21 décembre à 14h15.
- Le 11 novembre : départ du cimetière devant la stèle du commandant Perreau à 10h30, 11h15 devant le monument aux morts, discours et remise de prix seront aux programmes. Présences des professeurs d'école et de leurs élèves.

Possibilité d'investir dans une enceinte d'insonorisation pour ce genre d'évènements pour entendre les discours plus clairement et de tous.

VIII- ORDRE DU JOUR RAJOUTE :

- **SUBVENTION DEPARTEMENTALE :**

Mr le Maire fait un Etat des subventions prévues : sur 140 000€ de travaux de l'Eglise seul 60 000€ seront subventionnés.
Face aux baisses des subventions, Mr le Maire pense abandonner les travaux du parking et par contre refaire l'électricité et le chauffage de l'Eglise.

Mr le Maire ne prévoit pas de travaux sur la route de Villers sur Coudun car trop onéreux et seul sur le projet.

Mr LANDUYT dit que depuis les travaux de Chevincourt, il y a moins de passage sur cette route.

Mr COLLE propose au Conseil de faire un minimum de travaux sur la place.

Mr le Maire propose aux conseillers de faire faire des devis pour les travaux de la place et d'essayer d'être subventionné via la DETR. De même pour les travaux électriques et de chauffage de l'Eglise ou la demande de subvention sera à faire auprès du conseil départemental.

Le conseil approuve à l'unanimité ces travaux et ces demandes de subventions.

- **AVANCE DU PLU :**

A ce jour, nous nous sommes mis en relation avec l'enquêteur public et Urba Service, nous avançons notre projet vers une enquête publique qui se déroulera du lundi 06 novembre 2017 de 15h00 à 18h00, le mardi 21 novembre 2017 de 15h00 à 18h00, le samedi 25 novembre 2017 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 06 décembre 2017 de 15h00 à 18h00 au sein de la mairie de Mélicocq.
Un avis de cette permanence sera affiché que nous distribuerons aussi à nos administrés.

DIVERS

La poste nous offre un nouveau service qui est celui du portage de repas aux séniors et de veiller et d'alerter en cas de problème aux familles. Le contrat se passe entre la commune et La Poste si un de nos administrés à besoin de ce service. Ce service à un coût supporté par l'administré qui le demande.

Le conseil **accepte à l'unanimité** à ce que Mr le Maire signe ce contrat en cas de besoins de nos administrés.

TOUR DE TABLE

Mr DEFRESNE, déplore que le Chemin de Devincourt ne soit pas goudronné car celui-ci est très boueux.
Mr JOLIVET nous rapporte que suite au Comité syndical du 21 septembre 2017 sur un projet initial de 300 000 prises à construire. Plus de 163 000 prises sont déployées, soit plus de la moitié du programme Oise-THD :

- *Plus de 133 000 prises en exploitation ;*
- *Plus de 22 000 foyers raccordés ;*
- *le déploiement du réseau fibre optique en 6 ans au lieu de 10 ans, estimé fin 2019 /2021 pour les communautés de commune ;*
- *au 1er octobre 2017, plus de **132 000** prises FTTH étaient disponibles auprès des opérateurs commerciaux sur plus de **160 000** prises déployées. A ce jour, **205** communes sont ouvertes à la commercialisation avec plus de **103 500** prises.*

Le SMOTHD se propose d'assister les communes qui seraient intéressées par l'installation de vidéo surveillance sur les endroits stratégiques. Il a été voté que le SMOTHD puisse acquérir une compétence sur la vidéosurveillance puisque le département se doit de surveiller les endroits stratégiques, écoles, lieu publique. Il nous propose moyennant une redevance d'être assisté par le gendarme de l'Oise basé à Beauvais sur le choix et la position des équipements et d'utiliser le réseau fibre et le stockage numérique des données.

Il n'y a pas de monopole SFR sur le réseau puis qu'en date d'aujourd'hui SFR et le seul FAI avec Option service à avoir répondu favorablement au déploiement de la fibre. Vu que le déploiement du réseau a pris un coup d'accélérateur d'autres FAI montrent leur intérêt pour accéder au réseau du département suite au grand nombre de ligne en exploitation.

Mr COLLE dénonce le fait qu'un tas de gravats avait été déposé, certainement par inadvertance sur le territoire de Mélicocq occasionnant ainsi le désavantage de recevoir des détritus à outrance. Les agents techniques essaieront dès que possible de retirer les ordures.

MR CARDON annonce au Conseil que Mr le Maire et sa femme offre à la commune une représentation de Mr ALLAIN du Lavoir tel qu'il était avant sa démolition.

Mme FONTAINE, rapporte les gros points abordés lors de la Commission de solidarité et de cohésion du 29/09/2017 de la CC2V :
Le point sur le retour au rythme scolaire des 4 jours a été évoqué pour savoir comment et qui accueilleraient les enfants ; la CC2V ? Les communes disposant d'une structure ? Plusieurs pistes à exploiter sont en cours de discussions.
Dans le cadre des séjours en 2018, le service animation loisirs recherche un partenaire pour l'organisation d'un séjour type « chantier jeunes » (de 13 à 16 ans encadrés par une équipe d'animation). Si nous sommes intéressés, nous devons nous faire connaître auprès du service animation. Plusieurs pistes ont été soulevées : porte à porte pour valoriser le réemploi auprès des habitants. Aide au nettoyage de certains sites communaux. Mise en valeur de chemins de randonnée. Aide aux associations du territoire.
Valoriser la profession d'Assistante maternelle au travers d'exposition, en allant sur les communes des territoires de la CC2V. :

- 1 journée nationale des Assistantes Maternelles en favorisant la rencontre des Assistantes maternelles et des familles du territoire.
- Formation des Assistantes Maternelles autour de la thématique du Handicap.

Mr LANDUYT évoque qu'en bas du Chemin Louvet des tôles de fibres amiantés ont été déposées. Mr le MAIRE, lui répond qu'il faut faire appel à une société et que cela engendre un coût non négligeable.

Mr ZANCZAK, annonce que le Calvaire a été restauré et que le socle sera fait l'année prochaine en pierre avec l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine Mélicocquois. Le monument aux morts ainsi que la stèle du Commandant Perreau seront rénovés pour le 11 novembre 2017 et pour le bicentenaire de la bataille du Matz de ce fait.

Mr ZANCZAK déplore la reconduction des subventions aux associations de manière tacite pour tous. Mr le Maire souhaite que cette subvention soit reconduite systématiquement pour les Associations Mélicocquoises, quant aux associations extérieures elles devront nous faire la demande tous les ans par écrit et le Conseil décidera d'allouer ou non cette subvention. Il est apporté au conseil que l'association des cheveux blancs va s'arrêter faute d'adhérent.

Il y aura besoin de main d'œuvres pour la commémoration de la bataille du Matz, de ce fait, Mr ZANCZAK propose un planning de préparation que chacun pourra remplir selon leur disponibilité afin d'organiser au mieux cet évènement.

Mr ZANCZAK informe que Mme BALITOUT essaye d'obtenir une subvention pour la commémoration du centenaire de la bataille du Matz.

FIN DE SEANCE : 22H30

Mr CARDON Patrick	
Mr FLAMANT Michel	
Mr COLLE Gérard	
Mr DEFRESNE Xavier	
Mr JOLIVET Bertrand	
Mr ZANCZAK Philippe	
Mr BOURDON Jacques	
Mr LANDUYT Nicolas	
Mme DELABIE Marie-Louise	
Mme FONTAINE Valérie	
Mme WILLOT Sophie	
Mme FLORENCHIE Marie-Claude	
Mme VANDENBROM Claudine	
Mme GONCALVES Martine	
Mme LAMBERT Florence	